

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 59 mètres carrés située 36, rue de Margnolles à Caluire et Cuire et qui a été nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, la SCI 36, rue de Margnolles, propriétaire de ce terrain, en ferait la cession gratuite, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69-034-94-000-65 délivré le 19 octobre 1994 ;

B - Propose d'approuver cette acquisition et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu le présent dossier ;

Vu le permis de construire n° 69-034-94-000-65 délivré le 19 octobre 1994 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve cette acquisition et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,